

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-06-17 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 17^e jour du mois de juin deux mille treize à dix-sept heures quinze minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel (absent)

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Autorisation à BPR-Infrastructure inc. de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux du projet « Traverse d'une conduite d'eau potable sous la rivière Portneuf par forage »
2. Acceptation soumission, traitement de surface rang de la Chapelle
3. Période de questions sur les sujets traités
4. Levée de l'assemblée

Rés.2013-06-150 **Autorisation à BPR-Infrastructure inc. de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux du projet « Traverse d'une conduite d'eau potable sous la rivière Portneuf par forage »**

Considérant que la Ville de Portneuf doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour permettre les travaux ci-haut mentionnés;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre au nom de la Ville, une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux du projet « Traverse d'une conduite d'eau potable sous la rivière Portneuf par forage ».

QUE la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE la Ville de Portneuf certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

Rés.2013-06-151 Acceptation soumission, traitement de surface rang de la Chapelle

Considérant que des demandes de soumission ont été adressées, sur invitation, à quatre entreprises;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

	Option A	Option B	Scellant
Entreprises Bourget	98 389.86 \$	84 909.04 \$	8 225.00 \$
Franroc	101 206.74 \$	85 713.86 \$	6 125.00 \$
Talon Sebeq		non déposé	
DJL	124 345.46 \$	104 426.04 \$	21 875.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission d'Entreprises Bourget pour le traitement de surface dans le rang de la Chapelle, selon l'option A, pour un montant de 98 389.86 \$ taxes incluses, tel que soumissionné en date du 13 juin 2013.

Période de questions sur les sujets traités

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 17 : 20 hres.

maire

greffière